

DÉPARTEMENT
DE L'ESSONNE
Arrondissement de
Palaiseau
Canton d'Arpajon

N°	2023	036	15
----	------	-----	----

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EGLY

DATE DE CONVOCATION 15 juin 2023	L'an deux mille vingt-trois, le 21 juin à 20h00, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Edouard MATT, Maire.
DATE D'AFFICHAGE 15 juin 2023	<u>Etaient présents</u> : M. LEHMANN, MME DELAVOIX, M. BRÉHIER, MME ROCH, MME MILLER, M. FROGER et MME BESANÇON Maires adjoints, M. DELAHAIE, M. LEDUC, M. MONROIG, MME RAFOUJAUULT, M. SIPA, M. PICARD, M. GOUSSEFF, MME MERTZ, MME NOËL, M. LAURENT, M. LANOË, MME BALRADJE et M. JACQUIN formant la majorité des membres en exercice.
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE : 26	<u>Absents représentés</u> : MME BOURDAIS par M. BREHIER et M. FRIMON-RICHARD par MME DELAVOIX
PRÉSENTS : 21	<u>Absente excusée</u> : MME CHARREAU
VOTANTS : 23	<u>Absents</u> : M. BETTI et MME TISSOT MME ROCH a été élue secrétaire de séance.

AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2022

Monsieur MATT, Maire de la Commune d'Egly, expose à l'assemblée qu'après avoir arrêtés les comptes et approuvé le compte administratif principal, le Conseil Municipal doit décider ce qu'il entend faire du résultat comptable de l'exercice 2022.

L'affectation du résultat porte sur le seul résultat de la section de fonctionnement et le solde de la section d'investissement, qu'il soit positif ou négatif, fait l'objet d'un report simple.

Il précise que l'affectation de l'excédent de fonctionnement concerne l'excédent de l'exercice complété des excédents reportés ou diminués des déficits antérieurs. C'est donc l'excédent net cumulé de la section de fonctionnement qui donne lieu à affectation :

- soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement,
- soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement.

Dans tous les cas, ce résultat doit couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement. Le besoin de financement de la section d'investissement doit tenir compte des restes à réaliser de cette section en dépenses et en recettes.

Le tableau, ci-après, présente les résultats de la section de fonctionnement et de la section d'investissement.

Résultat 2022			
	Fonctionnement	Investissement	Cumulé
Recettes	5 689 794,40 €	1 556 513,38 €	7 246 307,78 €
Dépenses	4 813 093,69 €	971 103,42 €	5 784 197,11 €
Résultat de l'exercice	876 700,71 €	585 409,96 €	1 462 110,67 €
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	2 243 516,82 €	-29 176,50 €	2 214 340,32 €
Résultat cumulé	3 120 217,53 €	556 233,46 €	3 676 450,99 €
Restes à réaliser recettes		410 000,00 €	
Restes à réaliser dépenses		991 544,61 €	
Besoin de financement		-25 311,15 €	
Affectation 1068	26 000,00 €		
Report 2022	3 094 217,53 €		

Monsieur MATT indique que le résultat de la section d'investissement est déficitaire et nécessite de prévoir une affectation en réserve. Le résultat de fonctionnement est mis, quant à lui, en report à nouveau.

Le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal,

VU les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les règles de l'affectation des résultats,

VU l'avis favorable émis par la commission des Finances et des Affaires administratives, le 14 juin 2023,

VU le Compte de Gestion 2022, fourni par le Comptable,

VU le Compte Administratif 2022,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE D'AFFECTER le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2022 de la manière suivante :

- **Affectation 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé** 26 000,00 €
- **Résultat de fonctionnement reporté (ligne 002)** 3 094 217,53 €

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte
tenu de la réception en
Sous-Préfecture le : 23/06/23
et de la publication le : 23/06/23
Le Maire



Edouard MATT



Pour extrait certifié conforme
Le Maire

Edouard MATT